



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 17 avril 2018.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Bruno DAL FIUME - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - Mme Catherine DIDOU – M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER - - M. Christophe POISSON – Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT – Mme Françoise RIEU-FROMENTIN – M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : Mme Myriam DEY a donné procuration à M. Jean-Paul MANIFACIER - Mme Géraldine PLATON a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Françoise Dominique GUTMAN a donné procuration à M. Gérard GSEGNER - Mme Muriel THOMAS a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe POISSON.

Présentation par l'équipe chargée de l'étude urbaine des différents scénarii (2018-049)

M. le Maire remercie M. ROBIN et M. REMY de leur présence pour exposer au Conseil diagnostic et devenir de la ville. Il rappelle les objectifs de l'étude commandée :

- Evolution de la ville,
- Maintien de l'activité commerciale,
- Amélioration de l'offre habitat en centre-ville,
- Vue globale afin d'éviter des erreurs d'urbanisation.

Le travail de l'équipe a consisté à analyser et proposer des solutions sur la circulation (voitures, piétons, vélos), le stationnement (été, hiver), le positionnement des établissements publics (mairie, salle des fêtes...), les espaces de vie (jardins publics...) tout en intégrant la requalification de la rue du Temple dont les études sont lancées pour un début d'opération en novembre.

Un diaporama est projeté et la discussion s'engage sur le secteur Nord (Champfagou, etc...) où les dessertes n'ont pas été anticipées avec l'urbanisation des parcelles, d'où des problèmes de circulation. M. le maire précise que cette étude sera présentée lors d'une réunion publique. Après avoir remercié le bureau d'études et invité les conseillers à réfléchir sur ces propositions, la séance du Conseil Municipal se poursuit.

Détails des subventions et participations (2018-050)

M. le Maire énonce le détail des subventions et participations afin de les proposer au vote des conseillers ligne par ligne. M. le Maire fait part de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et par conséquent de la dernière participation en 2018. Il précise que les enfants de moins de 5 ans qui prennent le ramassage scolaire doivent être accompagnés par un adulte et que la commune des Vans assurera désormais seule l'intégralité du service, si nécessaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal VOTE les subventions et participations.

Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes (2018-051)

La CLECT, réunie le 5 avril 2018, a rendu son rapport final sur l'évaluation des charges transférées. M. le Maire commente le tableau distribué qui fait état pour la commune des Vans d'un total théorique à reverser de 343 161.58 € (base 2017). Sont déduits de ce montant un calcul progressif de compensation au titre de la taxe de séjour (- 409.91 €) et les cotisations au Syndicat de Rivière Ardèche (- 14 475.00 €) et au Syndicat AB Cèze (- 1 485.00 €). M. le Maire expose que les participations complémentaires 2018 au Syndicats de rivières sont prises

en charge pour 2018 par la Communauté de Communes qui réfléchit à l'instauration de la taxe GEMAPI. Après avoir pris connaissance de l'attribution de compensation 2018 qui s'élève finalement à 326 431.67 € pour la commune des Vans, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le rapport de la CLECT.

Vente parcelle 057 A 501 à Chassagnes (2018-052)

Suite à la délibération N° 2017-096 du 5 septembre 2017, les Domaines ayant été consultés, le Conseil Municipal accepte de céder la parcelle 057 A 501 située à Chassagnes à Mme Cécile PIGNODEL au prix de Mille euros, majoré des frais d'acte et d'enregistrement, par acte en la forme administrative.

Demande de subvention pour un projet de renouvellement de l'installation de chauffage de l'église (2018-053)

M. le Maire expose qu'il a été saisi par la paroisse Saints Pierre et Paul de Païolive d'une demande de portage de dossier pour un projet de renouvellement de l'installation de chauffage de l'église des Vans. Vu la date limite de dépôt des dossiers pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), un dossier a été déposé auprès du Préfet qu'il convient d'entériner par une délibération. La commune étant propriétaire de ce bâtiment, M. le Maire propose d'aider la paroisse dans le montage financier des dossiers de demande de subvention, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

Demande de subvention au Département dans le cadre d'une action en partenariat pour la prochaine exposition au Musée (2018-054)

Adoptée à l'unanimité.

Gestion de parcelles communales par l'Office National des Forêts (2018-055)

Mme Marie-Jeanne LAPIERRE propose que les parcelles figurant en annexe bénéficient du régime forestier et soient gérées par l'Office National des Forêts. Elle expose que ce régime pourrait également bénéficier aux communaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal demande que les parcelles dont la liste est présentée bénéficient du régime forestier et soient gérées par l'Office National des Forêts et charge Mme Marie-Jeanne LAPIERRE de ce dossier.

Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire,



Jean-Paul MANIFACIER